

NON AU GLYPHOSATE

Vœu présenté par la 3^{ème} et 7^{ème} commission

Séance du Conseil Départemental de l'Aisne du 13 novembre 2017

Le sujet de l'utilisation du glyphosate a été abordé en session du Conseil Départemental le 25 septembre 2017.

Le renouvellement de la licence d'exploitation de cette molécule breveté par MONSANTO en 1974, pour une durée de 10 ans, suite à sa ré-homologation intermédiaire à l'été 2016 par la Commission Européenne, entraîne un débat de fond dans tous les états membres. Notre département rural ne peut pas y échapper.

Dès 2015, le Centre International de Recherche pour le Cancer qui dépend de l'Organisation Mondiale de la Santé publiait le résultat d'une longue enquête basée sur plus d'un millier d'études scientifiques indépendantes concernant le glyphosate, herbicide désherbant total, le classant comme « génotoxique » et concluant à son caractère « cancérigène probable pour l'homme ».

C'est aussi le pesticide polluant les eaux de surface le plus présent dans nos rivières, fragilisant notre ressource en eau, alors que notre département de l'Aisne est déjà classé entièrement en zone vulnérable aux nitrates. On assiste de fait à la contamination des milieux naturels, sols, eaux et toute la chaîne alimentaire par les plantes ainsi traitées, animaux et humains, la molécule se bio accumulant.

Cela fait du glyphosate un problème de santé publique majeur affectant en premier lieu les agriculteurs, ainsi que l'ensemble de la population du département.

Au nom du droit à la santé, à l'alimentation saine, à l'information, notre collectivité doit s'engager à stopper le plus rapidement possible l'empoisonnement par le glyphosate de son territoire en tenant compte de l'écoulement des stocks et du délai de grâce, soit 2 à 3 ans.

L'interdiction de l'utilisation du glyphosate représente un enjeu de santé publique majeur que nous ne pouvons ignorer. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, mes chers collègues, d'adopter ce vœu à l'unanimité afin que notre voix soit entendue au plus haut niveau de l'Etat et d'accompagner la profession agricole vers de nouvelles pratiques dans le cadre de nos compétences.